



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 59613

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports au sujet de la commercialisation des poignées de porte anti-contamination. Il apparaît nécessaire, en vue du risque de pandémie de grippe A de se fournir dans ce type de matériel empêchant le développement des infections. Il souhaite savoir si les nouveaux bâtiments de l'administration seront équipés de ces poignées anti-contamination (et notamment les hôpitaux).

Texte de la réponse

De nombreux industriels proposent régulièrement aux hôpitaux et aux élus locaux des produits destinés à réduire les infections nosocomiales. Pour autant, la ministre de la santé et des sports rappelle que la priorité est donnée à l'hygiène des mains, dont nombre d'études ont montré qu'elle était un élément clé de la lutte contre les infections associées aux soins et à la transmission d'agents pathogènes. La mise en place de nouveaux dispositifs suppose une évaluation préalable de l'intérêt qu'ils pourraient représenter au regard de la lutte contre les infections associées aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59613

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9186

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2790